

Conseil Communal **Séance du 02 avril 2013**

Etaient présents :

MM. BESSELING Yves, Bourgmestre-Président;

NOTET P., MARS G., GROGNA J. et REYTER R., Echevins;

ARNOULD F., COLLARD D., PIGEON E., PAUL C., LHOAS V., SONNET M.,

LAMOLINE P., CONRARD C., BURNON A.,

HENKINET F., MOUTON B. et LEYDER O., Conseillers;

GIERENS Bernard, Secrétaire Communal

La séance est ouverte.

1. Approbation des budgets ordinaire et extraordinaire du CPAS – Exercice 2013.

Le Conseil Communal approuve le Budget du CPAS pour 2013 présenté par Vinciane LHOAS, Présidente du CPAS.

Celui-ci se présente comme suit :

Service ordinaire

Recettes : 656.435,76 €

Dépenses : 656.435,76 €

Service extraordinaire

Recettes : 50.950 €

Dépenses : 50.950 €

Intervention communale ordinaire : 271.000 €

2. Approbation du Programme Triennal des Travaux 2013 – 2015 (Dossier égouttage).

A la demande du S.P.W., le Conseil communal approuve le programme triennal des travaux pour la période du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2015 comme suit et qui vise uniquement :

Année 2013.01 égouttage rue de la Scierie à Vaux-sur-Sûre
⇒ dossier d'égouttage exclusif.

Pour rappel, ce point avait déjà fait l'objet d'une décision identique le 06/09/2012.
Estimation : 75.088 € HTVA à charge de la SPGE.

3. Plan trottoirs 2011 : Création d'un trottoir le long de la RR 85 à Rosières : approbation du projet et fixation des conditions du marché.

Présentation : Guy MARS

Ces travaux visent la création de trottoirs, le placement de tuyaux et de filets d'eau.

Montant estimé des travaux : 518.177,66 € TVAC.

Dont - à charge de la Commune : 372.971,61 € (dont subside Région wallonne : 165.000 €)

→ Trottoirs et tuyaux.

- à charge du MET : 145.206,05 €

→ filets d'eau.

Mode de passation du marché : adjudication publique.

Le Conseil communal approuve la convention d'exécution de travaux conjoints avec l'ancien MET. Ce dernier payera directement sa quote-part à l'adjudicataire retenu.

4. Travaux pour la réalisation d'un aqueduc à Remience (Lotissement Antoine) : décision de principe et fixation des conditions du marché.

Présentation : Guy MARS

Travaux de pose d'un aqueduc le long du lotissement Antoine et financés par celui-ci.

Montant estimé du marché : 55.200,20 € TVAC.

Mode de passation du marché : procédure négociée sans publicité.

Le Conseil communal approuve ces travaux et les conditions du marché.

5. Travaux d'Aménagement du parking du Wallonia Club Sibret – Phase I : décision de principe et fixation des conditions du marché.

Présentation : Patrick NOTET

Cela fait suite à une demande du Comité du foot de Sibret.

Travaux autour de la partie vestiaire et buvette.

Montant estimé du marché : 47.873,65 € TVAC.

Mode de passation du marché : procédure négociée sans publicité.

Le Conseil communal approuve ces travaux et les conditions du marché.

6. Appel à projets « Ville/Commune/Région Amie des Aînés » : décision de principe et fixation des conditions des marchés relatifs aux travaux de chauffage, de sanitaire, de menuiseries et d'électricité à l'ancien home de Bercheux.

Présentation : Patrick NOTET

Pour rappel, dans ce bâtiment se dérouleront des activités intergénérationnelles du Club « Cap Bonne Humeur », les plaines de vacances et les garderies.

Nous nous devons de passer par des corps de métiers spécialisés pour les postes suivants :

Chauffage

Montant estimé du marché : 17.968,50 € TVAC.

Mode de passation du marché : procédure négociée sans publicité.

Electricité

Montant estimé du marché : 16.643,55 € TVAC

Mode de passation du marché : procédure négociée sans publicité.

Sanitaire

Montant estimé du marché : 7.949,70 € TVAC

Mode de passation du marché : procédure négociée sans publicité.

Menuiseries extérieures

Montant estimé du marché : 4.622,20 € TVAC

Mode de passation du marché : procédure négociée sans publicité.

La suite des travaux étant effectuée par les ouvriers communaux et via bons de commande. Nous disposons de 25.000 € de subsides pour ces travaux.

Le Conseil communal approuve les conditions du marché.

7. Embellissement des villages : approbation du règlement d'octroi de subsides.

Le Conseil communal approuve le règlement d'octroi de subsides pour l'embellissement des villages tel que déjà présenté en 2011 et 2012.

Montant du subside : 500 euros par projet.

Cela vise chaque village ou rue principale (au moins 5 signatures de ménage).

8. Désignation d'un représentant communal au Conseil de Secteur du GIG de l'AIVE.

Il nous faut un représentant au Groupement d'information géographique.

De par ses fonctions, il est désigné Guy MARS.

9. Désignation d'un administrateur apparenté MR à la Société de Logements Publics de la Haute Ardenne.

Suivant la clé D'Hondt, cette société nous a invité à désigner un représentant apparenté MR. Dans ce cadre, il est désigné Etienne PIGEON.

10. Arrêt du règlement d'ordre intérieur de la Commission Locale de Développement Rural.

Lors de sa première réunion, l'ensemble des membres de la CLDR a arrêté son Règlement d'Ordre Intérieur. Le Conseil communal arrête ce Règlement d'Ordre Intérieur.

Missions de la CLDR.

- Relais d'information entre la population et le Conseil communal.
- Conception d'un avant-projet de Programme Communal de Développement Rural.
- Proposition des conventions de développement rural.
- Rédaction d'un rapport d'activités.

11. Nouvelle charte Communale de l'Intégration de la Personne Handicapée : ratification.

Présentation : Vinciane LHOAS

Le Conseil communal poursuit la mise en œuvre de cette charte, et ce, comme lors de la législature précédente qui nous a vu décerner le label Handicity. Dès lors, le Conseil communal réitère son engagement pour cette nouvelle législature, et ce sur une série de grands principes.

HUIS CLOS

La séance est levée.